

## 5. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de madame Mignault se termine le 17 juillet 2019. Dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de secrétaire adjointe à la jeunesse du ministère, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

## 6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de secrétaire adjointe à la jeunesse du ministère, madame Mignault recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

## 8. SIGNATURES

---

ISABELLE MIGNAULT

---

ANDRÉ FORTIER,  
*secrétaire général associé*

65157

Gouvernement du Québec

### Décret 545-2016, 22 juin 2016

CONCERNANT la nomination de madame Liette Larrivée comme sous-ministre du ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Liette Larrivée, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion du ministère de la Sécurité publique, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre de ce ministère, administratrice d'État I, au traitement annuel de 206 936 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Liette Larrivée comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65158

Gouvernement du Québec

### Décret 546-2016, 22 juin 2016

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Stéphane Lafaut comme sous-ministre associé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Stéphane Lafaut, général-commandant de la 2<sup>e</sup> Division du Canada et de la Force opérationnelle interarmées de l'Est, Forces armées canadiennes, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre associé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour un mandat de trois ans à compter du 4 juillet 2016, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

### Contrat d'engagement de monsieur Stéphane Lafaut comme sous-ministre associé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

#### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Stéphane Lafaut, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre associé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ci-après appelé le ministère.